

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF2320

AMENDEMENTprésenté par
M. Coquerel

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Santé »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	172 800 000	0
Reversement à la sécurité sociale des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
Financer Santé publique France	0	0
TOTAUX	172 800 000	0
SOLDE	172 800 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a plusieurs effets.

D'une part, il supprime la baisse de 200 M€ sur l'aide médicale d'Etat votée par le Sénat (n° II-27) de manière à se rapprocher autant que possible des moyens prévus par le texte du Gouvernement déposé le mardi 14 octobre 2025 à l'Assemblée nationale.

D'autre part, il maintient les rares augmentations de budgets votées par le Sénat (33,2 M€) :

- Augmenter les moyens de l'Agence de santé de Wallis-et-Futuna, notamment avec un nouveau scanner (n° II-2332) : 6 M€ en AE et CP
- Prévention du VIH (n° II-1452 rect) : 3 M€ en AE et CP
- Prévention de l'usage du protoxyde d'azote (n° II-1685) : 20 M€ en AE et CP
- Registres locaux de cancers (n° II-2070 rect) : 4,2 M€ en AE et CP

Le présent amendement a donc ici pour effet de porter les AE et CP de la mission au-delà du niveau prévu par le texte initial du Gouvernement, à raison d'un dépassement de 27,2 M€ (le Gouvernement ayant levé le gage sur son amendement de 6 M€ en faveur de Wallis-et-Futuna). Afin de satisfaire aux exigences de l'article 40 de la Constitution, cet amendement prévoit donc de minorer de 27 200 000 euros, en AE et en CP, l'action 02 "Aide médicale d'Etat" du programme 183 "Protection maladie".

Pour cette raison, il ne majore que de 172 800 000 euros, en AE et en CP, le programme 183 "Protection maladie". L'intention de cet amendement évidemment n'est pas de réduire les montants de l'aide médicale d'Etat. Il est donc demandé au Gouvernement de lever le gage.